

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 JUILLET 2024**

Le 4 juillet 2024 à 14h00,

Au siège social, 8, Rue Dumont à 69004 LYON, les associés de la Société par Actions Simplifiée BENACLEX se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents :

- Monsieur Clément MORELLE
Propriétaire de CINQ MILLE ACTIONS 5.000 actions
- Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS
Propriétaire de CINQ MILLE ACTIONS 5.000 actions
- Monsieur Alexandre BURNOTTE
Propriétaire de CINQ MILLE ACTIONS 5.000 actions

Le total des parts des associés présents : quinze mille (15.000) parts sur les quinze mille (15.000) composant le capital social.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Clément MORELLE.

Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS est désigné en qualité de scrutateur.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation et pouvoirs de Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS pour signer le procès-verbal d'assemblée générale de la Société SAS 2BAC qui se tiendra le 5 juillet 2024, et dont le projet a été remis aux associés ;
- Adoption des nouveaux statuts de la Société SAS 2BAC et pouvoirs de Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS et Maître Julia BRICCA ;
- Pouvoirs ;
- Approbation et du projet de cession partielle d'actions de la Société SAS 2BAC et pouvoirs de Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS et Maître Julia BRICCA ;
- Pouvoirs.

Le Président de séance déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la société en cours de constitution pendant le délai fixé par lesdites dispositions, et les documents suivants notamment leurs ont été remis :

- Projet de procès-verbal d'assemblée générale de la Société SAS 2BAC qui se tiendra le 5 juillet 2024 ;
- Projet de statuts de la Société SAS 2BAC.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et lui consent bonne et valable quittance.

AB¹
BP CM

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIÈRE RESOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés décident d'approuver le projet de procès-verbal d'assemblée générale de la Société SAS 2BAC qui se tiendra le 5 juillet 2024, et donnent tous pouvoirs à Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS pour le signer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés décident d'approuver le nouveau projet de statuts de « 2BAC » et donnent tous pouvoirs à Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS pour les signer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIÈME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS et Maître Julia BRICCA, Avocat, à l'effet de mener à bien les opérations en rapport avec la modification des statuts de la Société « 2BAC » décidée ci-dessus.

À cet effet faire toutes déclarations ; prendre tous engagements ; se faire remettre tous titres et pièces ; exiger toutes justifications ; signer tous actes et pièces.

Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, les associés décident d'approuver le projet de cession partielle d'actions de la Société SAS 2BAC au bénéfice de Monsieur Benjamin HOYAU qui sera signé le 5 juillet 2024, et donnent tous pouvoirs à Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS pour le signer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

CINQUIÈME RÉSOLUTION


Après en avoir délibéré, les associés donnent tous pouvoirs à Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS et Maître Julia BRICCA, Avocat, à l'effet de mener à bien les opérations en rapport avec cession partielle d'actions de la Société SAS 2BAC décidée ci-dessus.


À cet effet faire toutes déclarations ; prendre tous engagements ; se faire remettre tous titres et pièces ; exiger toutes justifications ; signer tous actes et pièces.

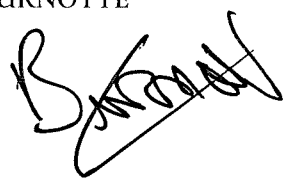
Et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire


AB 2
BP CM

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

ASSOCIÉ
Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS (Signature) 

ASSOCIÉ
Monsieur Clément MORELLE (Signature) 

ASSOCIÉ
Monsieur Alexandre BURNOTTE (Signature) 

PRÉSIDENT DE SÉANCE
Monsieur Clément MORELLE (Signature) 

SCRUTATEUR DÉSIGNÉ
Monsieur Benoit PICHOT DE LA MARANDAIS (Signature) 